

de la nation. Il est une preuve du contraste fondamental entre notre régime et celui des États-Unis. Dans notre Parlement, ce sont les députés qui reviennent de tous les coins du pays, pour faire part au gouvernement de l'état de la nation, ce qui fait contraste avec le régime du Congrès des États-Unis, où le discours sur l'état de l'Union est prononcé par le chef de l'exécutif.

Il paraît que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) participe actuellement à une importante conférence à Victoria. Je comptais parler de sujets de réelle inquiétude en Colombie-Britannique, à l'heure actuelle, et qui relèvent des fonctions du ministre. Comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) est à la Chambre aujourd'hui, je vais traiter de questions qui lui tiennent à cœur, je pense. Je garderai mes remarques sur le premier sujet pour une autre occasion.

Le ministre sera heureux d'apprendre que l'*Alberni Valley Times*, de la ville de Port Alberni, a publié le discours prononcé par le ministre à Regina le 2 octobre dernier, devant la Fédération des femmes libérales de la Saskatchewan. L'éditorial dit entre autres:

Le *Times* reproduit le discours en raison de l'intérêt que la nouvelle politique fédérale sur les Indiens suscite dans la région.

Les propos du ministre ont vite fait le tour du pays, même lorsqu'il parle devant un groupe aussi imposant que l'Association des femmes libérales de la Saskatchewan, à Regina. Nous en avons entendu parler dans l'île de Vancouver. A la lecture de ce discours, je me reportais par la pensée à certains arguments et remarques présentés à la Chambre au début de l'année, lors de l'annonce par le ministre de sa nouvelle politique sur les Indiens. Mes collègues et moi avions signalé à l'époque que le ministre désirait sincèrement, selon nous, marquer un progrès dans ce domaine particulier de ses responsabilités. Il m'a paru évident, devant l'attitude quelque peu défensive affichée par le ministre au cours de ce discours, que selon lui, certaines de ses propositions avaient soulevé des critiques injustes. Il a poursuivi en disant que la déclaration ne voulait pas dire ceci, qu'elle ne voulait pas dire cela, et ainsi de suite—je n'ai pas le temps de lire tout le discours aux députés: le ministre peut le faire lui-même, s'il le désire, lorsqu'il participera au débat.

● (5.00 p.m.)

Sans doute est-il exact que les propositions du ministre ont, en fait, soulevé des critiques injustes de la part de certains, ou, pis encore peut-être, qu'elles n'ont pas été bien comprises. J'ai moi-même critiqué certaines des propositions mais, dans l'ensemble, mes critiques portaient sur ce que la déclaration de prin-

[M. Barnett.]

cipe passait sous silence plutôt que sur ce qu'elle contenait. En fait, mon honorable ami de Skeena (M. Howard) convient avec moi—et le ministre s'en rendra compte—qu'un grand nombre de propositions contenues dans l'énoncé de politique sont des propositions que beaucoup d'Indiens de notre région accepteront. Je veux parler ici du traitement égal à donner aux Indiens dans le domaine de l'éducation, du bien-être social et ainsi de suite.

Ce qui m'a le plus profondément troublé, c'est que la déclaration de politique omet complètement de reconnaître aux Indiens les droits fondamentaux qui découlent des réclamations indigènes. Si j'ai bien compris les réponses que m'a faites le ministre à la dernière session, il maintient que ces droits, n'étant pas établis par des documents écrits, sont peu réalistes et non négociables. Si le ministre persiste à s'en tenir à cette présomption, il ira à mon avis, à l'encontre même de ses principaux buts et nous ne résoudrons jamais le problème des Indiens, du moins en ce qui concerne ceux de la Colombie-Britannique. En 1927, le Parlement du Canada a cru qu'il avait réglé la question des terres en Colombie-Britannique. Peut-être en était-il persuadé. Le Parlement a peut-être cru le problème enterré, mais il n'en est rien.

Après avoir évoqué le discours qu'a prononcé le ministre à Regina, discours où il a très pertinemment défendu sa position, j'aimerais attirer l'attention des députés sur un article publié dans le numéro du mercredi, 3 septembre, du *Sun*, de Vancouver. On y parle des mesures prises dans autre cas dont le contexte est sensiblement le même. Il s'agit d'un article au sujet de la situation dans l'état de l'Alaska où, comme en Colombie-Britannique, on n'a pas conclu de traités avec les Indiens au sujet des terres.

Les États-Unis et l'État d'Alaska n'ont pas l'intention, semble-t-il, d'étouffer l'affaire et de dire que, parce qu'il n'existe pas d'accord, les réclamations des Indiens sont chimériques. Voici un extrait de l'article:

Le Congrès est saisi de quatre projets de solution, dont trois proposés par les parties en litige: l'État, le gouvernement fédéral et les indigènes, représentés par la Fédération des indigènes de l'Alaska... Les modalités de règlement ont été plus ou moins acceptées par tous les intéressés.

Je ne vous lirai pas tous les détails, mais voici les points saillants. D'abord, les terres devraient être données. Des pourparlers en cours visent à déterminer combien de millions d'acres devraient être cédés aux Indiens de l'Alaska. Deuxièmement, toutes les parties en cause conviennent que le gouvernement fédéral devrait verser un certain montant pour les terres confisquées dans le passé et pour liquider toutes les réclamations. Le gou-